

Image not found or type unknown



Création SCI suite à héritage

Par **klayrette**, le **07/08/2015 à 18:05**

Bonjour, mes parents ont anticipé les formalités concernant leur succession en nous léguant leur patrimoine (maison) au décès du dernier vivant. Nous pensions dans un premier temps vendre ce bien à leur décès mais nous avons entendu parler de la SCI, qui limiterait les frais et permettrait à nos enfants de profiter de la maison et de ses avantages (proximité balnéaire - grandes dépendances permettant l'installation professionnelle de l'un d'eux artisan). Nous sommes 3 enfants et 8 petits enfants, le dernier sera majeur en 2016. Pouvez vous me présenter très objectivement cette solution, avec la balance avantages/inconvénients ??
Merci beaucoup par avance. Cordialement